

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Décret n° 2025-373 du 24 avril 2025 relatif à l'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel

NOR : TSSA2502139D

Publics concernés : mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, services déconcentrés de l'Etat.

Objet : le texte modifie le contenu du dossier de demande d'agrément et les pièces à transmettre après l'obtention de l'agrément afin de permettre aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel de recourir à la prestation de services pour les tâches de secrétaire spécialisé et la mise à disposition de locaux professionnels.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Application : le décret est pris en application de l'article L. 472-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 472-1-1,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

1° Le 8° du II de l'article D. 472-5-2 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 8° Le cas échéant, tout document attestant du projet de recours à du personnel pour le poste de secrétaire spécialisé, notamment les projets de contrat de travail ou de contrat de prestation de services ; »

2° L'article D. 472-6-1 est ainsi modifié :

a) Le 2° du III est abrogé ;

b) Au IV :

- au 1°, après les mots : « secrétaires spécialisés », sont insérés les mots : « ou la copie du contrat de prestation de services pour la réalisation des tâches de secrétaire spécialisé » ;
- au 2°, après les mots : « locaux professionnels », sont ajoutés les mots : « ou la copie du contrat de mise à disposition de locaux professionnels ».

Art. 2. – La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 avril 2025.

FRANÇOIS BAYROU

Par le Premier ministre :

La ministre du travail, de la santé,
des solidarités et des familles,

CATHERINE VAUTRIN